# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

# **ASEPTANIOS AD**

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ASEPTANIOS AD

UFI : FCF1-MQDE-6F0M-NUQ5

Code du produit : 2122000

Utilisation de la substance/du :

mélange

désinfectant

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

Aucune information de dilution fournie

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit de désinfection. Procédé semi-automatique par

nébulisation

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires ANIOS

1 rue de l'Espoir

59260 Lezennes, France Tel. + 33 (0)3 20 67 67 67

Fax. + 33 (0)3 20 67 67 68

fds@anios.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de : 27.09.2022

Compilation/Révision

Version : 1.7

#### **RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

117685E 1 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

Liquides comburants, Catégorie 2 H272

Peroxydes organiques, Type G Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux,

Catégorie 1

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, H412

Catégorie 3

La classification de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne).

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

H290

graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:** 

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres

matières combustibles.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: Acide acétique

P310

#### 2.3 Autres dangers

117685E 2 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

# RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2 Mélanges

# **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS NoCE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Acide acétique	64-19-7 200-580-7 01-2119475328-30	Nota B Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318  Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 90 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 25 - < 90 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 10 - < 25 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 10 - < 25 %	>= 5 - < 10
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Nota B Liquides comburants Catégorie 1; H271 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412 Liquides comburants Catégorie 1 H271 >= 70 % Liquides comburants Catégorie 2 H272 50 - < 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 70 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 50 - < 70 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 35 - < 50 % Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 8 - < 50 % Irritation cutaire Catégorie 2 H319 5 - < 8 % Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 35 %	>= 2.5 - < 3
HEDP	2809-21-4 220-552-8 01-2119510391-53	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 1 - < 2.5

117685E 3 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

		Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	
Acide peracétique	79-21-0 201-186-8 01-2119531330-56	Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Peroxydes organiques Type D; H242 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Toxicité aiguë Catégorie 4; H312 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 1 % M = 1 M (chronique) = 10	>= 0.1 - < 0.25
Substances avec limite d	l'exposition sur le lieu d	de travail :	
acide sulfurique	7664-93-9 231-639-5 01-2119458838-20	Nota B Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314  Corrosion cutanée Catégorie 1A >= 15 % Irritation cutanée Catégorie 2 5 - < 15 % Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A 10 - < 15 % Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B 5 - < 10 %	>= 0.1 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien

faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement

appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

117685E 4 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Risque d'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable. Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un

feu.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

L'oxygène

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les nonsecouristes : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

117685E 5 / 21

#### **ASEPTANIOS AD**

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Isoler les déchets absorbés contaminés par ce produit des autres flux de déchets contenant des matériaux combustibles (papier, fibres de bois, tissu, etc.).

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
 Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Ne pas fermer les conteneurs hermétiquement.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir

117685E 6 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

éloigné de toute matière combustible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés. Peut être stocké avec d'autres agents oxydants forts, à condition qu'ils soient compatibles.

Température de stockage : 5 °C à 25 °C

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Matériau plastique

Matière non-appropriée: Acier doux, Aluminium

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de désinfection. Procédé semi-automatique par

nébulisation

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	3	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide acétique	64-19-7		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeu rs limite s indica tives	Valeur	rs limites indicatives		
		10.	TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations		Indicat			
			STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations		Indicat			
•			VME	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeu rs limite s indica tives	Valeur	rs limites indicatives		
Peroxyde d'hydrogène	7722-84	l-1	VME	1 ppm 1.5 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeu rs limite s indica tives	Valeur	s limites indicatives		
acide sulfurique	7664-93	3-9	VME	1 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeu rs limite s	Valeur	s limites indicatives		

117685E 7 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

	indica tives				
			VLCT (VLE)	3 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeu rs limite s indica tives	Valeu	rs limites indicatives		
			VME (Fraction thoracique)	0.05 mg/m3	FR VLE
Autres informations	VLR indica tives	Valeu	rs limites réglementair	es indicatives	
		•	TWA (brouillard)	0.05 mg/m3	2009/161/EU
Autres informations		Indica	tif		

#### DNFI

DNEL		
Acide acétique		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 25 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 25 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 25 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 25 mg/m3
Peroxyde d'hydrogène	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.4 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - systémique Valeur: 3 mg/m3
HEDP	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 12 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 34 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs

117685E 8 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 2.95 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 17 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,7 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,7 mg/m3     Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3     Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3     Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3     Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3     Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3	SEF I ANIOS AD		
Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.7 mg/m3  Lilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux			Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 2.95 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 17 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux			Voies d'exposition: Oral(e) Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux	A side propositions	_	Halle steen for the Transfillering
Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3	Acide peracétique		Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.56 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.28 mg/m3

117685E 9 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1.25 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 1.25 mg/m3

#### **PNEC**

Acide peracétique	: Eau douce	
	Valeur: 0.000224 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	
	Valeur: 0.00018 mg/kg	
	Eau	
	Valeur: 0.051 mg/l	
	Sol	
	Valeur: 0.32 mg/kg	
	<b>O</b>	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

117685E 10/21

## **ASEPTANIOS AD**

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection

incluant des chassures de sécurité adaptées

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Mettre un appareil de protection respiratoire avant d'entrer dans la

zone de pulvérisation (au pistolet).B-P

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

#### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : clair, Incolore

Odeur : caractéristique

pH : 1.2 - 1.8, 100 %

Caractéristiques de la

particule

Evaluation : sans objet
Taille des particules : sans objet
Répartition de la taille des : sans objet

particules

Empoussiérage : sans objet
Surface spécifique : sans objet
Charge de : sans objet

surface/Potentiel zêta

Forme : sans objet
Crystallinité : sans objet
Traitement de surface : sans objet

/Revêtements

Point d'éclair : coupelle ferméeNon applicable

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

congólation

congélation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

. Inon applicable evou non concerne pour les melanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Limite d'explosivité, : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

supérieure

Limite d'explosivité, : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

117685E 11 / 21

## ASEPTANIOS AD

inférieure

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité et / ou densité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

relative

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau (valeur log)

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique Viscosité, cinématique

Propriétés explosives

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : oui

#### 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à la lumière.

Exposition au soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

117685E 12 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

#### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Acide acétique DL50 Rat: 3,310 mg/kg

Peroxyde d'hydrogène DL50 Rat: 486 mg/kg

HEDP DL50 Rat: 1,659 mg/kg

#### Composants

117685E 13 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

Toxicité aiguë par inhalation : Acide peracétique 4 h CL50 Rat: 1.5 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

**Composants** 

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Acide acétique DL50 Lapin: 1,060 mg/kg

HEDP DL50 Lapin: > 10,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations : Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Acide acétique

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1,000 mg/l

Peroxyde d'hydrogène

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 16.4 mg/l

117685E 14 / 21

#### **ASEPTANIOS AD**

**HEDP** 

96 h CL50 Poisson: 368 mg/l

Acide peracétique 96 h CL50: 0.8 mg/l

acide sulfurique 96 h CL50: 22 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: Acide acétique

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 39.6 mg/l

Acide peracétique 48 h CE50: 0.73 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour les algues : Acide acétique

72 h CE50 Skeletonema costatum (algue marine): > 1,000 mg/l

Peroxyde d'hydrogène

72 h CE50 Skeletonema costatum (diatomée marine): 1.38 mg/l

Acide peracétique 72 h CE50: 0.7 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit**

Donnée non disponible

Composants

Biodégradabilité

Acide acétique

Résultat: Facilement biodégradable.

Peroxyde d'hydrogène

Résultat: Non applicable - inorganique

**HEDP** 

Résultat: Faiblement biodégradable

Acide peracétique

Résultat: Facilement biodégradable.

acide sulfurique

Résultat: Non applicable - inorganique Résultat: Non applicable -

inorganique

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

117685E 15 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours

d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du

déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

#### **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

117685E 16 / 21

## **ASEPTANIOS AD**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou : 3149

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN

transport de l'ONU MÉLANGE, STABILISÉ

14.3 Classe(s) de danger : 5.1 (8)

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II 14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou : 3149

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

14.3 Classe(s) de danger : 5.1 (8)

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU ou 3149

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID

transport de l'ONU MIXTURE, STABILIZED

14.3 Classe(s) de danger : 5.1 (8)

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport maritime en

: Not applicable.

vrac conformément aux instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

117685E 17 / 21

#### **ASEPTANIOS AD**

# RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est règlementé (il contient des substances soumises à signalement ou à restrictions) par le règlement (EU) 2019/1148 (précurseurs d'explosifs) : toutes les transactions suspectes ainsi que les disparitions et vols significatifs doivent être signalés au point de contact national désigné.

Seuil haut: 200 t

Seveso III: Directive : LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS P8 2012/18/UE du Parlement Seuil bas : 50 t

2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

REACH - Listes des : Non applicable

substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

#### Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 4441

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification
Liquides comburants 2, H272	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Peroxydes organiques G,	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Substances ou mélanges corrosifs pour les	Sur la base de données ou de l'évaluation des
métaux 1, H290	produits
Corrosion cutanée 1, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Danger à long terme (chronique) pour le milieu	Sur la base de données ou de l'évaluation des
aquatique 3, H412	produits

#### Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

117685E 18 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

117685E 19 / 21

#### **ASEPTANIOS AD**

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Produit de désinfection. Procédé semi-automatique par nébulisation

Life Cycle Stage : Utilisation sur sites industriels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

: ERC4

Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas

partie intégrante des articles

Quantité journalière par site : 50 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC7 Pulvérisation dans des installations in-dustrielles

Durée d'exposition : 240 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8b** Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands

117685E 20 / 21

# **ASEPTANIOS AD**

conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

Protection respiratoire

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

voir section 8

Agelya, Refre dillingiene

Protection de la peau voir section 8

117685E 21 / 21